

E FOOT 38

PV N° 337



du jeudi 13 Avril 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION DES ARBITRES	6
COMMISSION DELEGATIONS	10
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	13
COMMISSION FEMININES	14
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	15
COMMISSION D'APPEL	16
COMMISSION FUTSAL	17
COMMISSION DES REGLEMENTS	18
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	22
COMMISSION SPORTIVE	23
COMMISSION TECHNIQUE	25
COMMISSION DES TERRAINS	28

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOUS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer



bureau
équipement
conseil

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 11 AVRIL 2017

FMI

VERSION TABLETTE FMI

Nous informons les utilisateurs de FMI sur tablette, qu'il est **URGENT** de vérifier que la version installée est bien la **3.4.1.0** et non la version précédente. Certains bugs sont liés à cette ancienne version. La version est affichée en bas à droite de l'écran une fois l'application ouverte.

A L'ATTENTION TOUS LES CLUBS UTILISATEURS DE LA FMI

A compter du 11 mars, l'utilisation de la FMI sera effective pour tous les championnats de jeunes à 11.

Nous vous rappelons **l'importance de transmettre** au district l'heure exacte de votre match par le biais de votre planning, dans les délais prévus par la commission sportive afin que cet horaire soit saisi sur Foot 2000 (le footclubs du district).



En effet si l'horaire n'est pas celui prévu sur la tablette, votre match ne pourra pas se disputer sous la forme FMI.

A compter de cette date, **plus aucune feuille papier ne sera acceptée**, le dossier sera transmis à la commission des Règlements après avis du Comité de pilotage FMI, pour décision pouvant aller jusqu'au match perdu.

CHANGEMENT DU MOT DE PASSE FOOTCLUBS POUR LES UTILISATEURS FMI

Le mot de passe Footclubs des utilisateurs FMI arrive à expiration (durée du mot de passe 6 mois). Il faut obligatoirement le changer avant la prochaine utilisation de la tablette. Pour changer ce mot de passe se référer à la procédure en page d'accueil sur le site du District.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr



E-mails Commissions

APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CAISSE DE PEREQUATION - FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 7-9 Avril 2017

Amende 32 €

JARRIE CHAMP	PR.EXC
ST JOSEPH DE RIVIERE	4D
ST CASSIEN	FEMA8
PIERRE CHATEL	VET
ASCOL	U15
DEUX ROCHERS	U13
CHARVIEU	U13
VOREPPE	3D
ST ANDRE LE GAZ	3D
GPT ISERE RHODANIENNE	U17
NIVOLAS	U17
VALLEE GUIERS	U15

FORFAIT JOURNEE

Du 1 Avril 2017

Amende 32 €

JARRIE CHAMP	U15
--------------	-----

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13

Du 1 Avril 2017

Amende 32 €

CHARVIEU	CHU13R
----------	--------

NON SAISIE DE RESULTATS INTERNET

Du 8-9 Avril 2017

Amende 11 €

CHIRENS	U13
NOTRE DAME DE MESSAGE	U13
CHABONS	U13
BOURBRE	FEM

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 2 Avril 2017

RUY MONTCEAU	FEM
RACHAIS	FEMU18
FONTAINE	FEMU18
ENERGIE SPORT	ENTREP

FM INCOMPLETE

Amende 25 €

TOUR ST CLAIR
GPT FURE ISERE

FM NON TRANSMISE

Du 8 Avril 2017

Amende 75 €

FC2A	EXC
ECHIROLLES	U17
BOURGOIN	U15
USVO	U15
VALLEE HIEN	U15

Du 9 Avril 2017

FOC FROGES 4D

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : TOUITOU M. – DJOUDER M. –_HAGLI G. – FROGES – BEDAR N. – PUTAUD M.- BARBIER A. – M. ou Mme CRUZ – GHRIEB T. – PLATEL – LIANDRAT Y. – DJEGHDIR M. – VALLEE DE LA GRESSE – OUAGHLANI R. – RENAUD M. – LEVYN D. – SHAIK W. – ROCHE L. – CLAIX – CROLLES – MORE C. – FERNANDES C. – COTTIER R. – MERICHE M. – BEN EL HADJ SALEM Z.

APPEL: VEZERONCE HUERT – FROGES – DIF (CD) – THIBERT D (VAREZE) – MAHORAISE.

REGLEMENTS: CREYS MORESTEL – LAURAFoot – UNION NORD ISERE – GARCIN O. – BECHET P. – BEAUREPAIRE – ASCOL – DOS SANTOS – CROLLES ST GEOIRE EN VALDAINE – FOUR – SUD ISERE – CROLLES – MARTINEROIS.



COMMISSION DES ARBITRES

RÉUNION DU MARDI 11 AVRIL 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO,

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

RESERVE TECHNIQUE

RENCONTRE N° 18577299 DU 02 AVRIL 2017 SENIORS 2EME DIVISION C

SASSENAGE 2 / ASCOL 38 SCORE FINAL 3 / 2

Réserve technique déposée par le club d'ASCOL 38:

LES FAITS: A la 79ème minute de jeu le club de l'ASCOL dépose une réserve technique sur deux faits, le joueur qui marque étant sorti du terrain derrière la ligne de but et rentrant à nouveau pour jouer le ballon, se trouve donc Hors-jeu et de plus le dit ballon n'est pas entré entièrement dans le but de l' ASCOL 38.

SUR LA FORME: La réserve est recevable déposée au bon moment par le capitaine de l'ASCOL 38 Mr BELLIN Mickael licence n° 2538648033 en présence du capitaine adverse et de l'assistant concerné.

SUR LE FOND: 1) l'arbitre dans son rapport précisant que le joueur de Sassenage n'est pas sorti du terrain derrière le but volontairement aussi quand de cette position, il est revenu participer au jeu en jouant le ballon, il n'avait pas lieu de demander l'autorisation d'entrer sur le terrain assortie d'un avertissement. De plus l'arbitre précise qu'il y avait 3 joueurs de l'ASCOL sur leur propre ligne de but et que de ce fait il ne pouvait avoir Hors-jeu.

2) Par contre quand sur cette action placé assez loin (25/30 M) il écrit qu'il n'est pas sûr que le ballon ait entièrement franchi la ligne de but de l'ASCOL 38

DANS SA TOTALITE, il n'aurait jamais dû accorder ce but qui n'en était pas un.

CONCLUSION: La CDA dit **FAUTE TECHNIQUE**, la rencontre devant être rejouée à une date que la Commission Sportive indiquera et de préférence avec 3 Arbitres Officiels.

PS : A la demande d'Albert BROUTY, nous précisons que celui-ci n'a pas participé au traitement de cette réserve technique

FORMATION CONTINUE :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
- Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
- Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
- Crédibilité et confiance renforcées

Ces formations se dérouleront de la manière suivante :

- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
- Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
- Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison 11 mars 2017, 22 avril 2017, 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)
- Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

À L'ATTENTION DES ARBITRES DU DISTRICT :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

A L'ATTENTION DES ARBITRES DE LIGUE DU DISTRICT :

Nous vous rappelons que les Arbitres de LIGUE du DISTRICT ; Ont l'obligation suivant le Règlement intérieur de la CDA de faire deux observations sur la saison 2016/2017.

Prendre directement contact avec Mr KODJADJANIAN Jean Marie

F.M.I

Aucun Arbitre n'a le pouvoir de décisions concernant la non utilisation de la FMI. Seul, Mr MALLET Marc Port : 06.52. 97 .94. 37 est habilité à prendre une telle décision, sanction sera prise si cela n'est pas respecté.

Suite à la non validation de feuille de match informatisée, **un rappel important**, nous demandons à tous les Arbitres de mettre un : **Mot de passe de la rencontre qui doit être court, en minuscules (pas de majuscules), pas de chiffres, ni signes (= !?....)** Il peut être conservé pour tous les matches que vous arbitrez, pas besoin de le changer à chaque match.

Remplissage feuilles de match (papier) – « Officiel » ou « Bénévole » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés. En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.



NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)



Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses.
Mr BECHET Patrice : Rapport délégation, lu et noté.
Mme PUTOUD Martine : Pas du ressort de la CDA.
Mme JAMOIS Pauline : Nous ne tenons pas compte des courriers perso.

COURRIERS CLUBS :

ESPOIR FUTSAL 38 : Pris note, nous regardons le problème.
FC CHIRENS : Remerciements.
FCVH 38 : Lu et noté.
US JARRIE CHAMP : Informations
BALMES NORD ISERE : Absence arbitre, pris note, transmis pour suite à donner.
ASCOL 38 : Réserve technique, lu et noté, transmis pour

suite à donner.

AS VERSAU : Absence arbitre, pris note, transmis pour suite à donner.

VOUREY SP : Absence arbitre, pris note, transmis pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

Mr GIROUD Raphael : Lu et noté.

Mr HAMILA Salem : Remerciements.

Mr DOS SANTOS Florian : Réserve technique, lu et noté, transmis pour suite à donner.

Mr CLERC Marvin : Démission, remerciements pour services rendus à la cause de l'Arbitrage.

Mr CARRERE Stéphane : Absence au match, pris note.

Mr OUAGHLANI Rahyan : Absence au match, pris note.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 11 AVRIL 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers : Groupement Sud Dauphiné (le président prend contact avec vous)

Rapports reçus: BOULORD Jean Marc, REMLI Amar, CATALDO Baldino, COTTIER Raphael, MORE Claude, DENECHERE Gilles, DUTCKOWSKI Yoan, AHMED HEZAM Zine, BECHET Patrice, GIROUD GARAMPON Hervé, CICERON Fabien

Rapports en attente de réception : GUEDOUAR Ridha

Indisponibilités :

BUOSI Bernard	Du	15/04/2017	au	02/05/2017
HUGOT Daniel	Du	15/04/2017	au	15/04/2017
SABRI Karim	Du	15/04/2017	au	16/04/2017
COTTIER Raphael	Du	15/04/2017	au	15/04/2017
MONTMAYEUR Marc	Du	04/06/2017	au	05/06/2017

DESIGNATIONS :

Vendredi 14 Avril				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
Futsal Excellence	MARTINEROIS FUTSAL	RCA FUTSAL	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs

Samedi 15 Avril				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
Coupe Isère U19	SEYSSINET (2)	BOURGOIN (2)	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère U19	MANIVAL	RACHAIS	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux Deux Clubs
Coupe Isère U19	FORMAFOOT	LA MURETTE	VACHETTA Michel	Frais aux Deux Clubs
Coupe Isère U19	VALLEE DU GUIERS	ECHIROLLES	MORE Claude	Frais aux deux clubs
Coupe Isère U17	CHIRENS	CORBELIN	DENECHERE Gilles	Frais aux deux clubs
Coupe Isère U17	RIVES	ISLE D ABEAU	GIROUD GARAMPON Hervé	Frais aux Deux Clubs
Coupe Isère U17	VOREPPE	ECHIROLLES (2)	REMLI Amar	Frais aux Deux Clubs
Coupe Isère U17 Repêchage	VEZERONCE HUERT	DOLOMIEU	BOULORD Jean Marc	Frais aux Deux Clubs
Coupe Isère U15 Repêchage	MARTINEROIS	ISLE D ABEAU	AHMED HEZAM Zine	Frais aux Deux Clubs
<i>DIVISION_2_A</i>	GRESIVAUDAN	UO PORTUGAL (2)	BOUAT Gérard	Frais au Club de Grésivaudan
<i>Coupe Isère Sénior</i>	SAINT MAURICE L'EXIL	BALMES NORD ISERE	CICERON Fabien	Frais aux Deux Clubs
<i>Coupe Isère Sénior</i>	LA MURETTE	MANIVAL (2)	BALDINO Cataldo	Frais aux Deux Clubs

Dimanche 16 Avril				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>Coupe Isère Sénior</i>	MARTINEROIS	CÔTE SAINT ANDRE (2)	BECHET Patrice	Frais aux Deux Clubs
<i>Coupe Isère Sénior</i>	TUNISIENS SMH	OLYMPIQUE VILLEFONTAINE	BOULORD Jean Marc	Frais aux Deux Clubs
<i>Coupe Isère Réserve</i>	LCA FOOT 38 (2)	LA MURETTE (2)	DENECHERE Gilles	Frais aux Deux Clubs
<i>Coupe Isère Réserve</i>	ENTENTE FOOT ETANG (2)	MOS 3 RIVIERES (3)	COTTIER Raphael	Frais aux Deux Clubs
<i>Coupe Isère Réserve</i>	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE (3)	DOMARIN (2)	HUGOT Daniel	Frais aux Deux Clubs

L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 337

JEUDI 13 AVRIL 2017

Challenge A Dominguez	NOYAREY	DEUX ROCHERS	MORE Claude	Frais aux Deux Clubs
Challenge A Dominguez	EYBENS (2)	DEUX ROCHERS (2)	GUEDOUAR Ridha	Frais aux Deux Clubs
Challenge L.Gros Balthazar	SAINT ANDRE LE GAZ	VEZERONCE-HUERT	REMLI Amar	Frais aux Deux Clubs
DIVISION_3_A	CHAMPAGNIER	AJA VILLENEUVE (2)	DUTCKOWSKI Yoan	Frais au Club de Champagnier

Lundi 17 Avril

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère Réserve	UO Portugal (2)	VALLEE DE GRESSE (3)	AHMED HEZAM Zine	Frais aux Deux Clubs

Dimanche 23 Avril

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Excellence	VAREZE	VER SAU	BOULORD Jean Marc	Caisse de péréquation
Promotion Excellence B	CLAIX	DOMENE	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
DIVISION_2_E	BEAUREPAIRE	UNIFOOT (2)	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais au Club d'Unifoot
DIVISION_1_A	PONT DE CLAIX	LA MURETTE	AHMED HEZAM Zine	Frais au Club de Pont de Claix
DIVISION_1_A	EYBENS (3)	UO Portugal	DUTCKOWSKI Yoan	Caisse de Péréquation
DIVISION_1_B	DEUX ROCHERS (2)	CHATTE	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation
DIVISION_1_D	RIVES	ASP BOURGOIN	MORE Claude	Caisse de Péréquation
DIVISION_2_B	MIRIBEL	SAINT LATTIER	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
DIVISION_2_D	BEAUVOIR	CHEYSSIEU	COTTIER Raphael	Frais au Club de Cheyssieu
DIVISION_2_E	CVL 38 (2)	CESSIEU	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
DIVISION_3_F	RIVES (2)	LIERS	BALDINO Cataldo	Frais au Club de Liers

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION DU MARDI 11 AVRIL 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, PICOT, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR

COURRIERS

Rapports délégués : More, Giroud-Garampon

Courrier de Mr et Mme Cruz : le dossier est entre les mains de la commission de discipline

Courrier de Mme Putoud, le dossier a été traité à la lecture des rapports des officiels. Le club a toujours possibilité de faire appel de cette décision.

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 336 est sur le site pour toutes les catégories.

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED U15-U17-U18 F

Pensez à compléter vos fiches « sportivité ». Vous trouverez ces fiches sur le site du district onglet « éthique et prévention » sportivité, fiche challenge 2016-2017. Merci pour vos jeunes.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au pv 336 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Clubs n'ayant pas envoyé de liste : Virieu, Ascol, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Bourbre, Cremieu, Les Avenières, Bizannes, Le Mottier, Frogas, Fontaine, Brezins, Bourgoin FC, Monestier,

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Pontcharra, Asp Bourgoin, Vallée Bleue

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.



COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 11/04/2017

Président : J. Issartel

Excusé(e)s : A. Brault, Th. Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

COURRIERS : ECHIROLLES SURIEUX, U O P, ST CASSIEN, CREYS MORESTEL, SUD ISERE, VALLEE BLEUE, LAURAFoot, CLAIX, VER SAU, L C A FOOT 38, IZEAUX, VILLE DE GRENOBLE, LA MOTTE SERVOLEX, HAUTE TARENTEISE, VEZERONCE HUERT

CHAMPIONNAT A 11

EXCELLENCE

Journée 7 du 19 02 2017

HAUTE TARENTEISE – VOUREY reporté au 14 mai

Promotion d'excellence

Journée 6 du 05 02 2017

GRESIVAUDAN – CLAIX reporté au 25 mai

Journée 7 du 12 02 2017

VALLEE BLEUE – CLAIX reporté au 21 mai (si CLAIX éliminé de la coupe)

COURRIER : U O P

Votre demande est tardive. Vous auriez dû faire, au préalable, votre demande au club de VALLEE BLEUE. De plus écrivez vos demandes à la commission féminine Prenez contact avec ce club pour en éventuel report

CHAMPIONNAT A 8

EXCELLENCE

Journée 9

VEZERONCE HUERT – VAREZE reporté au 7 mai

CHAMPIONNAT U18

COURRIER : CLAIX

Il faut attendre un courrier de la commission féminine de la ligue qui officialisera ou pas votre participation. Je vous rappelle que ce championnat est sur invitation

EXCELLENCE

Suite à la journée coupe liée à la semaine du foot féminin la journée 13 du 20 mai est reportée au 3 juin

PROMOTION A

Journée 5 du 11 03 2017

RACHAIS – FONTAINE reporté au 6 mai

Journée 6 du 18 03 2017

FONTAINE - GRESIVAUDAN reporté au 22 avril

PROMOTION B

Journée 8 du 01 04 2017

VALLEE DU GUIERS - MARTINEROIS reporté au 6 mai

La commission féminine suite aux différentes réunions propose la création d'un championnat U 18 F à 11 ; les clubs intéressés par ce championnat sont priés de confirmer leur participation

Pourront participer à ce championnat les joueuses U18F, U17F, U16F et 3 U15F

Ont donné leur accord : SUD ISERE, CLAIX, ARTAS CHARANTONNAY

CHAMPIONNAT U15

NIVEAU 1

Journée 2 du 18 03 2017

NIVOLAS - VALLEE DU GUIERS reporté au 6 mai

Journée 4 du 08 04 2017

CREYS MORESTEL – SUD ISERE reporté au 6 mai

NIVEAU 2

Journée 1 du 11 3 2017

CROLLES - VILLEFONTAINE reporté au 27 mai

COUPE SENIORS

Les finales seniors à 11, Isère et amitié à 8 auront lieu le 11 juin à ESTRABLIN

Les tours de la coupe à 11 MONIQUE BERT se dérouleront les 7, 21 Mai et 28 Mai ou 4 Juin

**COUPE U15**

ECHIROLLES SURIEUX - L C A FOOT reporté au 3 mai à 16 h
NIVOLAS – PONT DE BEAUVOISIN reporté au 22 avril

Le Président
Jacques ISSARTEL
06 34 87 23 55

COUPE U15 / U18

La journée de coupe U15 / U18 du 20 mai se déroulera à VOIRON, elle s'intégrera à la semaine du foot féminin. Elle commencera par un plateau U 13 F, coupes U15F puis par une réception des bénévoles féminines avec prise de parole de représentantes féminines, ensuite continuation des coupes U15 F, U 18 F

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 11 AVRIL 2017

Commission : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

126. Ville de Grenoble, réunion : noté.

127 et 128. CEA 2 Grenoble : notés. Courriers transmis à la Commission des Arbitres.

129. ASPTT 3 Sifac : noté.

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J09. Air Liquide – ASPTT 2 ST.

Lundi 24/04/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J14. ASPTT 3 Sifac– CD Varcès.

Lundi 24/04/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J14. ASPTT 1 La Poste – CEA 2 Grenoble.

Lundi 24/04/2017, 20h00. Montbonnot.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ06. Métropolitains 1 – Energie Sports.

Lundi 24/04/2017, 20h30. Les Ruires, Eybens.

RJ06. CEA 3 Grenoble – Les Anciens de l'ACREE.

Lundi 24/04/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

MATCHES EN RETARD

Plusieurs matches ont été reportés. **La Commission encourage les équipes** à proposer des dates en semaine (hormis le lundi), de report par mail (foot-entreprise@isere.fff.fr) pour validation et programmation par la Commission Foot Entreprise.

Liste des matches en retard, foot à 11

J10. CEA 2 Grenoble – GSE.

J11. GSE – ASPTT 4 SFI.

J11. CD Varcès – Air Liquide.

J11. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

J13. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 1 La Poste.

J13. GSE – ASPTT 2 ST.



COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 11/04/2017

CLUB : FOC FROGES :

La commission vous a précisé dans l'attendu de la décision du match AS GRESIVAUDAN / FOC FROGES les modalités d'appel en matière disciplinaire.

Pour rappel : La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

Vous ne pouvez pas faire appel au district de l'Isère de la décision de la commission d'appel du district de l'Isère.

CONVOICATIONS

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents ; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN, G. DENECHERE, J. LOUIS, R. GUEDOUAR, Y. DUTCKOWSKI.

DOSSIER N° 42: Appel du club FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE de la décision de la commission de discipline prise le 21/03/2017 parue le 23/03/2017 PV n°334.

MATCH : FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE / DEUX ROCHERS – U19 – COUPE DE L'ISERE – du 04/02/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 25/04/2017 à 18H30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N° 44 : Appel du club de ST MAURICE L'EXIL de la décision de la commission de discipline prise le 28/03/2017 parue le 30/03/2017. PV N° 335

MATCH : MARTINEROIS AS / ST MAURICE L'EXIL – SENIORS – EXCELLENCE du 19/03/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 25/04/2017 à 19H30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N° 43: Appel du club AJFC FUTSAL de la décision de la commission de discipline prise le 28/03/2017 parue le 30/03/2017 PV n°335.

MATCH : RCA FUTSAL / AJFC FUTSAL – SENIORS – EXCELLENCE – du 19/03/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 02/05/2017 à 19H30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 11/04/2017

RELEVÉ DE DECISION

Président : M. VACHETTA

Présents ; A. SECCO (secrétaire), V. SCARPA, R. NODAM, J. LOUIS, G. DENECHERE, R. GUEDOUAR, Y. DUTCKOWSKI.

DOSSIER N°36 : Appel du club de ST MARTIN D'URIAGE de la décision de la commission des règlements prise le 14/03/17 parue le 16/03/17 PV n°333.

MATCH : MAHORAISE DE GRENOBLE / ST MARTIN D'URIAGE 2 – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE B du 18/03/2017.

La commission :

Confirme la décision de la commission des règlements. Score acquit sur le terrain.

Le président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 11/04/2017

Présents (e) : LOUIS J, CARRETERO C, M.J MUFFAT.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

La Commission
Futsal rappelle
aux clubs
qu'elle ne reçoit que
sur rendez-vous



Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Touvet-Terrasse 1 : Journée 13 : La rencontre Touvet-Terrasse 1/ L'Arbre de vie 2 du 26/03/17 reportée
R.C.Alpin 1 / Vie et partage 2 : Le samedi 22/04/17 à 17h00 (gymnase Le Vergeron, Moirans).
R.C.Alpin 2 / Arbre de vie 2 : Le samedi 22/04/17 à 15h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (JOURNÉE 14)

A jouer au plus tard le 02/04/17

AC Seyssinet / A.J.F. Chasse sur Rhône1 : Le vendredi 14/04/17 à 21h00 (Gymnase Nominé, Seyssinet).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (JOURNÉE 15)

A jouer au plus tard 09/04/2017

A.J.F. Chasse sur Rhône1 / Mistral Grenoble : Le dimanche 09/04/17 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône, Chasse sur Rhône).

Espoir Futsal 38 / Joga 2 : Le lundi 10/04/17 à 19h30 (Gymnase St Alban de Roche, St Alban de Roche).

L'Arbre de Vie 1 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 07/04/17 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu)

Club Martinerois Fut 2 / RCA Futsal: Le vendredi 14/04/17 à 21h00(Gymnase Pablo Neruda, St martin d'Hères).

Exempt / AC Seyssinet



CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (JOURNÉE 16)

A jouer au plus tard 07/05/2017

Club Martinerois Fut 2 / Espoir Futsal 38 : le lundi 01/05 à 19h30 (Gymnase Colette Besson, St Martin d'Hères).

RCA Futsal / L'Arbre de Vie 1 : Le dimanche 30/04/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

Vie et Partage 2 / Exempt

Joga 2 / A.J.F. Chasse sur Rhône1 : Le samedi 06/05/17 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).

Mistral Grenoble / AC Seyssinet : Le vendredi 05/05/17 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (JOURNÉE 17)

R.C.Alpin 1 / Vie et partage 2 : Le samedi 22/04/17 à 17h00 (gymnase Le Vergeron, Moirans).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 13)

Touvet-Terrasse 1 : Journée 13 : La rencontre Touvet-Terrasse 1/ L'Arbre de vie 2 du 26/03/17 reportée.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 14)

A jouer au plus tard le 02/04/17

L'Arbre de Vie2 / A.J.F. Chasse sur Rhône 2 : Le samedi 15/04/17 à 12h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 16)

A jouer au plus tard le 30/04/2017

L'Arbre de Vie2 / Nuxerete Fs38 : Le samedi 29/04/17 à 12h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).

Exempt / Domarin As 1

Exempt/ Futsal l'Isle d'Abeau

R.C.Virieu F 1 / A.J.F. Chasse sur Rhône 2 : Le dimanche 30/04/17 à 20h00 (halle des sports, Virieu).

Exempt/ Touvet Terrasse 1 :

Pays Voironnais / RCA Futsal 2 : Le jeudi 27/04/17 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 17)

R.C.Alpin 2 / Arbre de vie 2 : Le samedi 22/04/17 à 15h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 11 AVRIL 2017

Présents : M. BOULORD, BONO, MARTIN, CHAMBARD, PINEAU, REPELLIN, ROBIN.

Excusé(e)s : MME STAËS, MM. SEGHIER, VITTONI

RAPPEL REGLEMENTS

Équipes Réserves catégorie U13

art. 5 des Règlements des championnats de jeunes :

Par dérogation des Règlements Sportifs du District, **pour les championnats de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas. Pas de brulé en championnat. En coupe, droit à 3 joueurs ayant disputé plus de 5 matchs avec la ou les équipe(s) supérieure(s).**

Les dispositions de l'article 22 s'appliquent aux joueurs ayant disputé le championnat national des U19 ou des U17, dans leur catégorie d'âge.

La participation des joueurs en surclassement U13 à U19 à des compétitions de catégorie supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

COURRIERS

U.S.V.O : U15 : en attente de la feuille de match papier du match U.S.V.O. / SASSENAGE du samedi 8 avril 2017, avant décision.

N°205 : CROLLES / CREYS MORESTEL – U15 – PROMOTION EXCELLENCE – MATCH DU 25/03/2017 : maintien de la décision prise dans le P.V. 336 du jeudi 6 avril 2017.

A.S MARTINEROIS : la C.R. regrette de ne pouvoir traiter votre demande d'évocation.

La C.R. vous demande de plus amples renseignements (photo du joueur, rapport de l'arbitre).

Commission Régionale des Règlements : liste des doubles licences régularisées.

DECISIONS

N°211 : UNIFOOT / O. VILLEFONTAINE – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE D – MATCH DU 01/04/2017.

Dossier transmis à la commission de discipline.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°207 : CROLLES / ST MARCELLIN 2- SENIORS – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 09/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CROLLES pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de ST MARCELLIN évoluant en HONNEUR REGIONAL, Poule B, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°210 : ST GEOIRE EN VALDAINE / FOUR 2 – SENIORS – 4^{ème} DIVISION – POULE D – MATCH DU 09/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de FOUR pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de ST GEOIRE EN VALDAINE évoluant en 2^{ème} DIVISION, Poule A, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 6 matchs, 1 joueur à 7 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **ST GEOIRE EN VALDAINE** pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de FOUR évoluant en 2^{ème} DIVISION, Poule



E, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.
1 joueur à 17 matchs, 1 joueur à 11 matchs, 1 joueur à 8 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°212 : SUD ISERE / SEYSSINS 2- U17 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 08/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SUD ISERE pour la dire irrecevable : ne correspond à aucun texte.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°213 : UNIFOOT 1 / ISLE D'ABEAU 2 – SENIORS – 1^{ère} DIVISION – POULE D – MATCH DU 09/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de UNIFOOT pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club d'ISLE D'ABEAU évoluant en PROMOTION EXCELLENCE, POULE A.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Aucun joueur brulé.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de UNIFOOT pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club d'ISLE D'ABEAU.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre DOMARIN a eu lieu le 02/04/2017.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°214 : BEAUREPAIRE / CROLLES 2 – U15 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 08/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BEAUREPAIRE pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de CROLLES évoluant en EXCELLENCE, Poule UNIQUE, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.
2 joueurs à 15 matchs, 1 joueur à 8 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°215 : DOMENE / SEYSSINET 2 – SENIORS – PROMOTION EXCELLENCE – POULE B – MATCH DU 09/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de DOMENE pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de SEYSSINET évoluant en HONNEUR REGIONAL, Poule A, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Aucun joueur brûlé.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 15/03/2017.

Le club ci-dessous se voit retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 07/04/2017.

521191 AS FONTAINE

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE LIGUE

En vertu de l'article 17 du règlement financier de la Ligue, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 27/03/2017.

Les clubs ci-dessous sont susceptibles de se voir retirer 4 (quatre) points au classement concernant leur équipe évoluant au plus haut niveau en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 15/04/2017.

521191 AS FONTAINE
539465 MISTRAL F.C.
553080 TURCS MOIRANS
563927 MAHORAISE GRENOBLE
581535 ARBRE DE VIE BERJALLIEN
581674 MOIRANS F.C.
581944 US RO –CLAIX
582073 FUTSAL DES GEANTS
590492 ETOILE FUTSAL CLUB

611006 CSA GENDARMERIE GRENOBLE
611524 F.C. COMMERCIAUX MEYLAN BELLEDONNE
612411 CA AIR LIQUIDE SASSENAGE
614499 CTE SOCIAL EMPL. MUNICIPAL
663904 AS INTER ENTREPRISES GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
682038 CLUB DE LA DEFENSE DE VARCES
848046 F. SALLE O. RIVOIS

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE

Lucien BONO



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 21 AVRIL 2017 AU DIMANCHE 23 AVRIL 2017

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 23 avril 2017

Match U19 HL

GF38/BOURGOIN JALLIEU à 13h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 23 avril 2017

Match seniors Exc.

AJAT VILLENEUVE/AS MARTINEROIS à 15h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 21 avril 2017

Match vétérans

FC2A/TUNISIENS SMH à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 21 avril 2017

Match vétérans

ASIEG/FC CROLLES à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 22 avril 2017

Match Cp de l'Isère U19

FC MISTRAL/FC SEYSSINS à 14h00

dimanche 23 avril 2017

Match Féminines Prom.Excel.

FC MISTRAL/UO PORTUGAL à 13h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 23 avril 2017

Match seniors 2D

ASIEG 2/ASJF DOMENE 2 à 12h30

Match seniors Prom.Exc.

ASIEG/CS VOREPPE à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 23 avril 2017

Match Féminines HL

GF38 2/ESTRABLIN FOOT à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 21 avril 2017

Match vétérans

GSE/AC SEYSSINET à 20h00

dimanche 23 avril 2017

11:00 - 17:00 GRENOBLE FOOT 38 - ASSOCIATION

Match U17 PHR

GF38 2/VENISSIEUX MINGUETTE à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 23 avril 2017

Match Féminines D2

GF38/SC TOULON à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 22 avril 2017

Match U17 HL

GF38/LYON OLYMPIQUE RHONE à 11h30

dimanche 23 avril 2017

Match U15 PHR

GF38 2/O. ST ETIENNE 2 à 13h00

Match seniors DHR

GF38 2/FC BORDS DE SAONE à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 23 avril 2017

Match seniors 3D

GUINEENS ISERE/ES MANIVAL 3 à 12h30

Match seniors 3D

MAHORAISE GRENOBLE/VA FORMAFOOT BIEVRE à 15h00

COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU MARDI 11 AVRIL 2017

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Présent(e)s : A. Brault/L. Mazzoleni/ G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni/B.Buosi
C. Maugiron / J. Chambard
Excusé : F. Agaci

U10 U10/U11 U 11

Les plateaux de la journée 1 phase Printemps qui ont été reportés au 15 Avril peuvent se jouer si les clubs le souhaitent le Samedi 03 Juin. (Dernière date disponible)

C. MAUGIRON 07 77 20 71 86

U15 A 11

Courrier : USVO Dossier transmis à la commission des règlements

Courrier de Villefontaine et Vallée Bleue

Le match OL VILLEFONTAINE/ VALLEE BLEUE doit être joué avant le samedi 13 MAI qui est l'avant dernière journée du championnat (donc la date du 27 mai ne peut être retenue).Merci de nous proposer une autre date.

Responsable DAN MARCHAL : Tel : 0624792638

U17

MATCHS SANS RESULTATS

Excellence : match du 18/03/17 Echirolles 2 / Gpt Sud Dauphiné merci de nous communiquer pourquoi nous n'avons aucun résultat pour ce match ou de contacter l'arbitre pour nous communiquer le résultat par mail

1^{er} Division Poule B : match du 11/03/17 Chirens 2 / Gpt Sud Dauphiné 2 merci de nous communiquer pourquoi nous n'avons aucun résultat pour ce match ou de contacter l'arbitre pour nous communiquer le résultat par mail

1^{er} Division Poule D : Match du 18/03/17 Villefontaine / Beaurepaire merci de nous communiquer pourquoi nous n'avons aucun résultat pour ce match ou de contacter l'arbitre pour nous communiquer le résultat par mail

Reprogrammation match 1^{er} Division Poule A

Journée 12 du 11/02/17 Quatre Montagnes / St Paul de Varcès initialement reprogrammé le 22/04/17 est reprogrammé au 20/05/17

RAPPEL

FC2A : Suite à la décision de la commission de discipline en date du 28/03/17 deux matchs de suspension de terrain .Merci de nous communiquer le lieu des matchs du 29/04/17 FC2A / Quatre Montagnes ainsi que celui du 13/05/17 FC2A /Pays d'Allevard (terrain à plus de 30 kms) pour le mardi 18/04/17

SUSPENSION DE TERRAINS

Suite à la décision de la commission de discipline en date du 04/04/17 terrain suspendu pour les clubs ci-dessous 1^{er} Division Poule D

TIGNIEU JAMEYZIEU : Deux matchs de suspension de terrain .Merci de nous communiquer le lieu des matchs



suyvants, terrain à plus de 30kms pour le 25/04/17

Le 06/05/17 Tignieu / Artas Charantonny et le 27/05/17 Tignieu / MOS 3 Rivières 2

REVENTIN : Un match de suspension de terrain. Merci de nous communiquer le lieu du match suivant à plus de 30kms pour le 09/05/17 : Le 10/06/17 Reventin / Villefontaine

Responsable : BUOSI Bernard 06/74/25/8594

U19

VALLEE DE LA GRESSE : Suite à la décision de la commission de discipline en date du 04/04/17 pour terrain suspendu match du 06/05/17 en Excellence Vallée de la Gresse / Manival merci de nous communiquer le lieu du match à plus de 30kms pour le 25/04/17

Responsable : BUOSI Bernard 06/74/25/8594

SENIORS

Pro. Excellence B : St André / Balme Nord Isere se jouera le 07/05/17

2° Division B : Vourey / Le Versoud 2 se jouera le 07/05/17

3° Division B : Mahoraise / Seyssins 2 se jouera le 07/05/17

4° Division A : Bourg D'Oisans / Notre Dame de Message se jouera le 07/05/17

4° Division D : Dolomieu 3/ Corbelin 3 se jouera le 07/05/17

Four / St Geoire en Valdaine 2 se jouera le 07/05/17

Velanne 2/ Bizannes 2 se jouera le 07/05/17

4° Division D : Villefontaine 2 / Estrablin 4 se jouera le 07/05/17

Anthon 2 / Estrablin 3 se jouera le 07/05/17

3° Division A : La rencontre Champagnier / Villeneuve 2 est reporté au 07/05/17 15h00.

VETERANS

Reçu l'accord du club de Chartreuse Guiers pour le report du match de coupe vétérans Voiron Moirans contre Chartreuse Guiers.

Les Co- Présidents : L.Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire : J. Chambard



COMMISSION TECHNIQUE



MARDI 11 AVRIL 2017



COMPTE RENDU DES FINALES DÉPARTEMENTALES U13F ET U13G

Ce samedi 1^{er} Avril 2017 se déroulait sur le complexe sportif de Charvieu Chavagneux les Finales Départementales Festival U13 Garçons et Filles.

Au Total ce sont 24 équipes qui étaient présentes et prêtes à défendre leurs chances (16 équipes Garçons et 8 équipes Filles).

La compétition a débuté avec les défis Conduite et Jonglage (ceux-ci permettant de départager des équipes en cas d'égalité au classement final (25% de la note finale) et de développer les aspects techniques et les habilités motrices). Les rencontres se sont ensuite enchaînées (5 pour les Garçons, 4 pour les Filles) sous la formule Echiquier (classement ajusté à l'issue de chaque rencontre et attribuant 50% des points).

Un quizz a également été mis en place à 13h, quizz étant essentiellement basé sur le Programme Educatif Fédéral et comptant pour 25% de la note finale.

Un grand merci au club du FC Charvieu Chavagneux pour la qualité de son accueil et aux différents membres de commissions (Technique, Sportive et Ethique) pour leur investissement tout au long de cette belle journée ainsi que les Elus pour leur visite sur cette manifestation.

Voici les équipes qui représenteront le District de l'Isère lors de la Finale Régionale le 6 Mai 2017 à La Motte Servolex (73) :

U13F : GF 38
Echirolles Surieux

U13G : FC Echirolles
GF 38
ES Manival

Bonne chance à ces 5 clubs et félicitations à l'ensemble des participant(e)s.



GF 38 – U13 Filles



FC Echirolles – U13 Garçons



INTERCLUBS

Vous trouverez sur le site du District, rubrique Foot Animation, la Présentation et la Répartition des clubs des INTERCLUBS U7 à U11

CFF1 DU 24 AU 27 AVRIL 2017 A MANIVAL

Liste des inscrits :

Nom	Club
ACHOURI Fares	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
ALI NADJIM Nadjma	GRENOBLE FOOT 38
ANTOINE Mathieu	A.C. SEYSSINET PARISSET
AZIZI Mohamed	F.C. D'ECHIROLLES
BERBER Ferdi	ISLE D'ABEAU F.C.
BOUVARD Pierre	F.C. DE LA VALLEE DE L'HEN 38
BRUGNOLO Nico	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
BUISSON Emanuel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CHIODI Michael	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
CHRISTOPHE Coentin	F.C. COTE SAINT ANDRE
CRISTINI Michael	F.C. DU LIERS
EYMARD Isabelle	A. S. DU GRESIVAUDAN
FERNANDEZ Jeremy	F.C. BOURGOIN JALLIEU
FERRANTE Maxence Ignazio	U.S. SASSENAGEOISE F.
GUGLIERMETTI Fanny	CROLLES
MANFREDI Florian	A. S. DU GRESIVAUDAN
MARTIN David	F.C. DE LA VALLEE DE L'HEN 38
MIDALI Eros	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
MOHAMED Adrien	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
PALOMINO SEGURA Pedro	A.C. SEYSSINET PARISSET
PERRIN Tristan	U.S. SASSENAGEOISE F.
PIOMBINO Jeremy	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
PIOMBINO Luca	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
POCHOT Philippe	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
REY Adam (excusé)	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
RIBEYRA Anaïs	GRENOBLE FOOT 38
SCHWANENBERGER Lise	GRENOBLE FOOT 38
SENSRI Ismael	USVO
SORACE Lucas	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SOSSOU O Gan	ISLE D'ABEAU F.C.
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VIALE Hugo (excusé)	A.C. SEYSSINET PARISSET

FORMATION CFF3 DES 4-5 ET 9-10 MAI 2017 A SASSENAGE

Nom	Club
BERTHET Stéphane	U.S. CORBELIN
CHAFFARD Clément	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
DAMBON Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL
DE SOUSA Alexandre	VALLEE DU GUIERS F.C.
DENISARD Wilfried	A. S. VER SAU
DESPLANCHES Anthony	F.C. SEYSSINS
DORNON Thomas	U. S. CREYS-MORESTEL
DUBOIS Jacques	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F.
EYEGHE MINKO Nicolas	F.C. D'ECHIROLLES
FERNANDEZ Marine	F.C. CROLLES BERNIN
GALLIEN Arnaud	C.S. NIVOLAS VERMELLE
GALLOIS Quentin	A.S.L. ST CASSIEN
GHAFIRI Said	ISLE D'ABEAU F.C.
GUERRERO Julien	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVAL
JOSSERAND Haakan	F.C. CROLLES BERNIN
MANGIONE Eddy	U.S. RO-CLAIX
MARY Joan	U. S. CREYS-MORESTEL
MEDJEBEUR Rachid	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MELMOUX David	F.C. D'ECHIROLLES
MONTOYA Adrien	F.C. BALMES NORD ISERE
RAHIS Dylan	C.S. NIVOLAS VERMELLE
RAIMO Jean Luc	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
REGOLA Steve	U. S. CREYS-MORESTEL
SALEM Nohry	F.C. PONT DE CLAIX
STEFANOVIC Yvan	U.S. RO-CLAIX
THOMASSET Stephen	ENT.S. DU RACHAIS
TOUATI Samir	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
TRAGNI Robin	ENT.S. DU RACHAIS
TROUILLOU Nicolas	F.C. ST QUENTINOIS

VAE : VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION « SPORT ATTITUDE »

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et qui peuvent être appliquées au sein du club.

Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

- 1 Guide d'utilisation
- 8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Après de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr

Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 11 AVRIL 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

ECLAIRAGE :

- **Classement :** NIVOLAS-VERMELLE – Stade des MURIERS – NNI 382760201
Niveau E4 jusqu'au 20/06/2017 – Emoy H 201lux - Uniformité 0.81 – Emini/Emaxi 0.51
- **Confirmation de Classement :**
 - + VILLARD-BONNOT réalisé le 10/04/2017
 - + GRENOBLE (STADE des ALPES) réalisé le 10/04/2017
 - +TIGNIEU réalisé le 10/04/2017

COURRIERS ENVOYÉS :

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES :
 - Demande préalable : REVENTIN-VAUGRIS
- CLUB : UNIFOOT
- MAIRIE : St PIERRE D'ALLEVARD

COURRIERS REÇUS :

- CLUBS : LA TERASSE.TOUVET - UNIFOOT
- DELEGUES : MM HUGOT DANIEL – DUTCKOWSKI YOHAN
- MAIRIES : BIZONNES - REVENTIN-VAUGRIS

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

INSTALLATION SPORTIVE :

- GRENOBLE – Stade VERCORS 1 – NNI 381850501 – Niveau 4 SYE jusqu’au 09/09/2026

GYMNASES :

- **Classement** : L'ISLE D'ABEAU – Gymnase ST HUBERT – NNI 381939902 – Niveau FUTSAL 2 jusqu’au 16/03/2027
- **Visites de Classement** :
- SEYSSINET Gymnase NOMINE prévue le 21/04
- MOIRANS Gymnase LE VERGERON prévue le 21/04

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée **en 2017**. La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.
 Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**
Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée. Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

« FAFA »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

.....

SUBVENTION FAFA

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la commission FAFA du District pour avis et préparation du dossier.

Actuellement, il n'y a plus de subventions et il faudra patienter jusqu'à l'automne 2017 pour d'éventuelles nouvelles subventions.

Les dossiers déposés à ce jour ou reporté de « **HORIZON BLEU** » seront en attente et classés prioritaires pour la prochaine session.

En conséquence plus aucun dossier de subvention ne pourra être retenu **pour la saison 2016/2017**.